

SEANCE DU 29 JANVIER 2015

Nombre de Conseillers	
- en exercice :	19
- présents :	19
- votants :	19

L'an deux mille quinze, le vingt-neuf janvier, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LOGONNA-DAOULAS, dûment convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la présidence d'Hervé BRIANT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 janvier 2015

Présents : Hervé BRIANT, Fabrice FERRE, Marie Line MAHE, Gilles CALVEZ, Françoise MALLEJAC, Goulven CADORET, Rose GUILLOU, Josiane LE MOIGNE, Éric CARBONNIER, Marie-Joëlle BRETTEL, Sylvie PETEAU, Gérard QUEMENEUR, Gwénaél MARCHAND, Brigitte DENIEL, Tanguy LE BIHAN, Lisa BAIZEAU, Henri KEROUEDAN, Monique SALAÜN-LE BAUT, Hervé GUYADER

Absent :

Procuration :

Secrétaire de séance : Rose GUILLOU

Ordre du jour :

→ Programme de voirie 2015 :

- Convention Commune / CCPLD : mission d'assistance de la CCPLD
- Convention foncière entre la Commune et Mme Monique DRILLET
- Demandes de subvention pour la réalisation des travaux

→ Budget Eau : programme de travaux 2015 : demandes de subvention

→ S.D.E.F. : groupement d'achat d'électricité : adhésion à la convention proposée

→ Parc Naturel d'Armorique : désignation d'un nouveau délégué

→ Création d'une Commission Extramunicipale « Sentiers de randonnée »

→ Tourisme : désignation du délégué de la Commune au Comité de Territoire de la C.C.P.L.D.

→ Service de fourrière : renouvellement de la convention Commune / Chenil Service

→ Renouvellement de la convention Commune / ENERGENCE

→ C.C.P.L.D. : avis sur le Programme Local de l'Habitat (PLH) 2015-2020

→ Affaires diverses – information :

Organisation d'une consultation de l'Agence de l'Eau concernant :

- le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE)
- le projet de Plan de gestion des risques d'inondation (PGRI) du Bassin Loire-Bretagne

Hervé BRIANT ouvre la séance en présentant ses vœux aux Membres du Conseil. Il aborde ensuite la question des finances de la Commune pour l'année 2015 et les années à venir :

-Le fait marquant est la contribution au redressement des finances publiques exigée de la part de toutes les collectivités. En 2014, cette décision de l'Etat s'est traduite par une diminution des dotations de 12 427 €. En 2015, l'effort demandé est de 30 645 €. L'AMF a fourni aux communes un outil de calcul pour évaluer les baisses à venir. Au total, sur quatre ans, ce sont environ 200 000 € qui vont être amputés des dotations.

-A compter du 1^{er} juillet 2015, la DDTM se désengage de la mission d'instruction des demandes d'urbanisme. Les communes devront se charger elles-mêmes de cette mission. Ce dossier est examiné dans le cadre du projet de mutualisation des services de la CCPLD. La gratuité reste assurée pour le pétitionnaire, mais cette mission aura un coût (en cours d'évaluation) facturé aux communes.

-A partir de 2015, l'aide au financement des nouveaux rythmes scolaires sera conditionné à la mise en place d'un PEDT comprenant un directeur et un nombre d'animateurs correspondant aux quotas des accueils de loisirs (1 encadrant pour 14 enfants).

Le compte-rendu précédent est adopté sans remarque particulière. Un point est ajouté de l'ordre du jour :

→ SIVF (Syndicat de voirie du Faou) : point sur la situation et versement d'une avance

PROGRAMME DE VOIRIE 2015 : CONVENTION COMMUNE / CCPLD : MISSION D'ASSISTANCE DE LA CCPLD

Fabrice FERRE, Adjoint aux Travaux, expose au Conseil que, dans le cadre du Programme de voirie 2015, il a été décidé de poursuivre la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage entamée avec la CCPLD. Ainsi, après avoir effectué un diagnostic de la voirie communale, ce service a également aidé la Commune à identifier les priorités à intégrer au programme de voirie 2015. Ce programme inclut la VC 9 (route d'Irvillac), la VC 25 (entre Prat-an-Dour et Pennavern), la VC 39 (route d'accès au Centre-Nautique), ainsi qu'une tranche conditionnelle concernant la VC 11 (Quénécadec) et une partie de la VC 2

La mission sollicitée auprès de la CCPLD consiste dans la préparation détaillée du programme des travaux et du Dossier de Consultation des Entreprises (DCE), le suivi financier et technique de l'opération. Tout ceci nécessite la signature d'une convention d'assistance technique dans le domaine de la voirie, entre la Commune et la CCPLD.

Contrairement aux missions menées par des cabinets de maîtrise d'œuvre privés, la CCPLD ne base pas la participation financière des communes sur le montant des travaux. Ces deux éléments sont déconnectés. Ainsi, la participation forfaitaire demandée à la Commune de LOGONNA s'élève à 783 €.

Henri KEROUEDAN demande quel sera le suivi sur le chantier. Fabrice FERRE répond que le suivi se fera en plusieurs visites dont le temps total est évalué à une journée.

Après en avoir délibéré, le Conseil, par 19 voix pour (unanimité) :

-approuve les termes de la convention proposée par la CCPLD pour la définition du programme de voirie 2015 et le suivi des travaux sur le terrain ;

-autorise le Maire à signer le contrat correspondant.

PROGRAMME DE VOIRIE 2015 : CONVENTION FONCIERE ENTRE LA COMMUNE ET MME MONIQUE DRILLET

Fabrice FERRE, Adjoint aux Travaux, expose au Conseil que, dans le cadre du Programme de voirie 2015, les travaux de la VC 9 (route d'Irvillac), nécessitent la création de deux aires de croisement des véhicules. L'une de ces deux aires se trouve en domaine public, la deuxième serait idéalement implantée sur une bande de terrain à amputer d'une parcelle privée appartenant à Madame Monique DRILLET.

La propriétaire a accepté le principe d'une vente d'environ 100 m² au prix de 2 €/ m². Dans l'attente du document d'arpentage et de la formalisation de l'acte, une convention a été proposée à Madame DRILLET ; Cette dernière en a accepté les termes.

La convention d'accord foncier est donc soumise au Conseil qui, après en avoir débattu, en approuve le contenu, par 19 voix pour (unanimité).

PROGRAMME DE VOIRIE 2015 : DEMANDES DE SUBVENTION POUR LA REALISATION DES TRAVAUX

Avec le concours des services d'assistance à maîtrise d'ouvrage de la CCPLD, la Commune a établi un diagnostic de la voirie communale. Les priorités liées essentiellement à l'amélioration de la sécurité des usagers ont été établies et constituent le programme de travaux de voirie 2015.

Un plan de financement est proposé. Il est également demandé au Conseil de se prononcer sur les demandes de subvention correspondantes.

Ce document reste un estimatif. Le coût définitif ne sera connu qu'à l'issue de la procédure d'appel d'offres. Les aides qui interviendront effectivement ne sont pas connues pour le moment.

Coûts		Financement	
Acquisitions foncières :	1 000,00 €	Fonds de concours CCPLD :	5 000,00 €
Etude CCPLD :	783,00 € HT	Conseil Général :	40 000,00 €
Travaux :	215 610,00 € HT	Etat (DETR) :	86 957,00 €
TVA :	43 279,00 €	FCTVA :	32 300,00 €
		Commune :	96 415,00 €
<i>Total HT :</i>	<i>217 393,00 €</i>		
Total :	260 672,00 €	Total :	260 672,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil, par 19 voix pour (unanimité) :

- approuve le plan de financement ;
- sollicite l'inscription de l'opération aux programmes subventionnés par l'Etat, le Conseil Régional, le Conseil Général, et tout autre organisme financeur possible ;
- s'engage à mettre en place le financement nécessaire ;
- autorise le Maire à lancer toute consultation utile, en conformité avec le Code des Marchés Publics.

BUDGET EAU : **PROGRAMME DE TRAVAUX 2015 : DEMANDES DE SUBVENTION**

Avec le concours des services de la S.P.L. EAU DU PONANT, la Commune a programmé les travaux à entreprendre sur les installations d'eau. Après la numérisation des plans du réseau, déjà effectuée, il est prévu de faire les travaux de sectorisation et de télégestion.

Un plan de financement est proposé. Il est également demandé au Conseil de se prononcer sur les demandes de subvention correspondantes.

Coûts		Financement	
Travaux :	21 916,70 € HT	Agence de l'Eau :	10 958,00 €
TVA :	4 383,34 €	Conseil Général :	2 190,00 €
		Etat (DETR) :	4 383,00 €
		FCTVA :	3 000,00 €
		Commune :	5 769,04 €
Total :	26 300,04 €	Total :	26 300,04 €

Après en avoir délibéré, le Conseil, par 19 voix pour (unanimité) :

- approuve le plan de financement ;
- sollicite l'inscription de l'opération aux programmes subventionnés par l'Etat, le Conseil Général, et tout autre organisme financeur possible ;
- s'engage à mettre en place le financement nécessaire ;
- autorise le Maire à lancer toute consultation utile, en conformité avec le Code des Marchés Publics.

S.D.E.F. : GROUPEMENT D'ACHAT D'ELECTRICITE : ADHESION A LA CONVENTION PROPOSEE

Fabrice FERRE, Adjoint aux Travaux, explique à l'Assemblée que la loi va obliger les collectivités à se conformer aux tarifs d'énergie non réglementés pour les installations supérieures à 36 KVA. La mise en concurrence des fournisseurs d'énergie étant un sujet très complexe, le SDEF a créé un groupement de commandes auquel les communes peuvent adhérer. Il est proposé au Conseil d'adhérer à ce groupement de commandes non seulement pour la fourniture d'énergie destinée aux installations importantes (Ecole et Salle Kéjadenn), mais aussi pour les bâtiments régis par le tarif bleu (mise en concurrence non obligatoire).

Vu la Directive européenne 2009/73/CE du Parlement européen et du Conseil du 13 juillet 2009 concernant les règles communes pour le marché intérieur du gaz naturel ;

Vu la Loi portant nouvelle organisation du marché de l'électricité (NOME) de 2010, et la Loi de consommation publiée le 17 mars 2014 organisant les conditions de sortie des tarifs réglementés de l'électricité et du gaz ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics et notamment son article 8-VII-1 ;

Vu le Code de l'Energie et notamment ses articles L 337-7 et suivants L 441-1 et L 441-5 ;

Considérant qu'il est de l'intérêt de la Commune de LOGONNA-DAOULAS d'adhérer au groupement de commandes pour l'achat d'énergie pour ses besoins propres ;

Considérant qu'en égard à son expertise technique, juridique et financière, le SDEF entend assurer le rôle de coordonnateur de ce groupement pour le compte de ses adhérents ;

Considérant que le SDEF, dans le cadre de ses fonctions de coordonnateur du groupement, procédera à l'ensemble des opérations de consultation, notamment la sélection des candidats, la signature du ou des marchés et leur notification conformément au CMP ;

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal d'adhérer au groupement de commandes conformément aux dispositions de l'art 8 du CMP.

La constitution du groupement et son fonctionnement seront formalisés par une convention.

Après en avoir débattu, le Conseil, par 19 voix pour (unanimité) :

-autorise l'adhésion de la Commune au groupement de commandes ;

-accepte que le SDEF soit désigné comme coordonnateur du groupement, qu'il procède à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un cocontractant, qu'il soit chargé de signer le ou les marchés, de le ou les notifier ;

-autorise le Maire à signer la convention d'adhésion au groupement et ses éventuels avenants ;

-autorise le Maire à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

PARC NATUREL D'ARMORIQUE : DESIGNATION D'UN NOUVEAU DELEGUE

Hervé BRIANT rappelle au Conseil qu'en avril 2014 des délégués dans les différents organismes dont la Commune est membre ou partenaire ont été désignés.

Pour le Parc Naturel Régional d'Armorique, les délégués étaient Sylvie PETEAU (titulaire) et Gilles CALVEZ (suppléant).

Il est proposé de modifier les délégations comme suit :

-Marie-Joëlle BRETTEL (titulaire)

- Sylvie PETEAU (suppléante).

Après en avoir délibéré, le Conseil entérine cette modification par 19 voix pour (unanimité).

CREATION D'UNE COMMISSION EXTRAMUNICIPALE « SENTIERS DE RANDONNEE »

Marie-Line MAHE, Adjointe à l'Urbanisme et à l'Environnement, propose la création d'une commission extramunicipale dans le domaine des sentiers de randonnée. Cet organe aura un rôle consultatif et fera des propositions aux Elus concernant les travaux d'entretien des sentiers et aussi la création de nouveaux tronçons. Il est proposé que la composition de la commission extramunicipale soit la suivante :

-des membres de la Commission « Environnement » ;

-3 membres de l'association « Ribin » récemment créée sur la Commune ;

-ponctuellement un ou des membres appelés pour leur expertise du terrain, le la faune, de la flore, etc...

La composition de la commission extramunicipale sera donc souple.

Henri KEROUEDAN demande si le champ géographique de la commission se limitera au sentier littoral ou s'il inclura les bouclages intérieurs. Marie-Line MAHE répond que tous les chemins sont concernés. Henri KEROUEDAN rappelle que, dans le cadre de l'élaboration du PLU, Jacques MEVEL, membre du Conseil Municipal lors de la précédente mandature, avait travaillé sur l'ensemble des itinéraires existants ou potentiels. Marie-Line MAHE précise que ce travail remarquable sera bien sûr utilisé. Il s'agit cependant d'un travail de longue haleine, notamment en ce qui concerne les chemins privés identifiés. En effet, les propriétaires sont en droit de s'opposer au passage du public.

Henri KEROUEDAN demande également si le Conseil pourra confier des missions précises à la commission extramunicipale. Marie-Line MAHE répond que cela rentre bien dans l'objet de ce nouvel organe.

Après en avoir délibéré, le Conseil, par 19 voix pour (unanimité) entérine la création de la Commission extramunicipale « sentiers de randonnée » conformément aux éléments exposés quant à son objet et sa composition.

TOURISME : DESIGNATION DU DELEGUE DE LA COMMUNE AU COMITE DE TERRITOIRE DE LA C.C.P.L.D.

La CCPLD a demandé aux communes de désigner un délégué au Comité de Territoire. Ces délégués participeront à la définition du programme des actions et manifestations touristiques subventionnées par la Communauté.

Hervé BRIANT propose la candidature de Gwénaél MARCHAND.

Après en avoir débattu, le Conseil, par 19 voix pour (unanimité), désigne Gwénaél MARCHAND en qualité de délégué de la Commune au Comité de Territoire.

FOURRIERE : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION COMMUNE / SOCIETE SACPA « CHENIL SERVICE »

La Commune a l'obligation d'assurer un service de fourrière (capture et transport des animaux errants ou dangereux sur la voie publique). Cette mission ne peut être assurée en régie. C'est la raison pour laquelle une convention existe entre la Commune de LOGONNA-DAOULAS et la Société SACPA (CHENIL SERVICE). Il s'agit d'une convention annuelle dont il convient de voter le renouvellement pour 2015. Le coût est de 0,738 € HT / habitant / an.

Le débat s'engage : Rose GUILLOU considère que les tarifs pratiqués pour les particuliers qui doivent aller récupérer leur animal auprès de Chenil Service sont exorbitants. Hervé BRIANT lui répond que cela fait partie de la stratégie de dissuasion à l'égard des personnes qui prennent le risque que leur animal, laissé en divagation,

provoque des dommages. Il précise qu'une campagne de capture systématique des chiens non accompagnés sur la voie publique sera organisée prochainement.

Après en avoir délibéré, le Conseil, par 17 voix pour, 1 voix contre (Rose GUILLOU), 1 abstention (Tanguy LE BIHAN), le Conseil :

- approuve le renouvellement de la convention Commune / SACPA pour l'année 2015 aux conditions exposées ;
- autorise le Maire à signer la Convention correspondante.

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION COMMUNE / ENERGENCE

Fabrice FERRE, Adjoint aux Travaux, rappelle aux Elus le rôle de l'Association ENERGENCE qui assiste les collectivités dans leur gestion de l'énergie et la mise en pratique du développement durable. Elle conseille sur les travaux à réaliser, la rédaction des cahiers de charges dans les DCE, l'analyse des devis et du matériel proposé. Des campagnes de mesure de température dans les bâtiments peuvent être organisées. ENERGENCE apporte également son assistance dans l'élaboration des certificats d'économie d'énergie collectés par le SDEF. La convention, d'une durée de 3 ans, a déjà été renouvelée une fois. Il est possible de dénoncer cette convention chaque année, dans le cas où son utilité ne serait plus avérée, la Municipalité ayant fait le tour des problématiques d'énergie des bâtiments.

Le coût est de 1,17 € / habitant /an.

Après en avoir débattu, le Conseil, par 19 voix pour (unanimité) :

- approuve les termes de la convention proposée par ENERGENCE ;
- autorise le Maire à signer le document.

C.C.P.L.D. :

AVIS SUR LE PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (PLH) 2015-2020

La Communauté de Communes travaille sur le PLH applicable de 2015 à 2020. Le document est finalisé, mais pas encore validé. Il nécessite l'avis de chacune des communes membres.

Le document décrit le territoire, sa population, l'évolution de la démographie. Il identifie différentes zones sur le territoire. Le PLU, actuellement en cours d'élaboration à LOGONNA-DAOULAS, devra être en concordance avec les perspectives de développement retenues par le PLH (soit 90 constructions d'habitations entre 2015 et 2020).

Le projet final de PLH a été transmis à tous les conseillers qui ont pu en prendre connaissance.

Après en avoir délibéré, le Conseil, par 19 voix pour (unanimité), émet un avis favorable au projet de PLH 2015-2020.

SIVF (SYNDICAT DE VOIRIE DU FAOU) :

POINT SUR LA SITUATION ET VERSEMENT D'UNE AVANCE

Fabrice FERRE, Adjoint aux Travaux, revient sur l'histoire du Syndicat Intercommunal de Voirie de la Région du Faou (SIVF). Créé il y a une quarantaine d'années, il rassemble 9 communes. Les participations annuelles se font au prorata de linéaire de voirie communale et au nombre d'habitants de chaque commune. Les Communes s'engagent en outre à faire faire un montant minimum de travaux par le Syndicat.

Mais depuis 2003, la situation budgétaire n'a cessé de se dégrader. Certaines communes ont limité leur contribution. Les difficultés financières ont contrarié la réalisation d'investissements nécessaires pour suivre l'évolution technique des modes de réalisation des travaux de voirie.

Le 22 janvier dernier, les membres du Comité Syndical ont voté la dissolution. Un groupe de travail est constitué pour répartir les charges entre les différentes communes membres. En théorie, les communes qui ont respecté leurs engagements vis-à-vis du Syndicat verront leur contribution amoindrie par rapport aux autres.

Dans l'attente de la suite de la procédure, le SIVF réclame à ses membres une avance nécessaire au financement du fonctionnement de la structure pour deux mois. Cette participation s'élève à 6 842,68 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil, par 17 voix pour et 2 abstentions (Tanguy LE BIHAN et Eric CARBONNIER), approuve le versement de la participation demandée pour le fonctionnement du SIVF, dans l'attente de la suite de la procédure de dissolution.

AFFAIRES DIVERSES - INFORMATIONS :

Adressage postal :

333 habitations restent à numéroter sur la Commune. Une charte entre la Commune et la Poste va être signée. La Poste apportera son expertise et la Commune s'engagera à finaliser la numérotation. Le dossier est suivi par Françoise MALLEJAC.

Site internet :

Le site internet de la Commune est passé en .bzh. Toutefois, il reste accessible dans les mêmes conditions pour les internautes.

Exposition :

Le vernissage de l'exposition Pluie d'Images aura lieu en Mairie le 30 janvier.

La séance est levée à 21h30.

Le Maire
Hervé BRIANT

La Secrétaire de Séance
Rose GUILLOU